



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 MARS 2022

Le TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Maurice Léard à Jarrier, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD (arrivée 18h19 – point 20220303\_26), Chiraze MZATI, Michel BONARD, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Hélène BOIS, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Sophie MONNOIS, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Eric FAUJOUR, Marie DAUCHY, Clarisse SPAGNOL, Mario MANGANO (procuration Daniel DA COSTA), Pascal JAMEN (procuration Hélène BOIS), Pascal DOMPNIER (Procuration Bernard COVAREL), Fabrice BAUDRAY, Christiane HUSTACHE (procuration Patrice FONTAINE), Jean DIDIER (sorti au point 20220303\_36)

**Secrétaire de séance : Yves DURBET**

**Date convocation : 25 février 2022**

**Conseillers en exercice : 41**

**Présents : 33**

**Votants : 37**

N° 20220303	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,			Vote																					
25	<b>ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE</b>	Commissions – Modification de la liste des Membres <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- <i>APPROUVE</i> les nouvelles listes des membres des commissions :			<b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b> <b>(absence</b> <b>Christian</b> <b>FRAISSARD)</b>																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="842 292 1207 352">Commissions</th> <th data-bbox="1207 292 1606 352">Représentants retirés</th> <th data-bbox="1606 292 2027 352">Nouveaux représentants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="842 352 1207 459"><b>Commerce</b></td> <td data-bbox="1207 352 1606 459">Bruno RAMBAUD Mathias BOCHET</td> <td data-bbox="1606 352 2027 459">Jean DIDIER Patrice FONTAINE</td> </tr> <tr> <td data-bbox="842 459 1207 660"><b>Communication</b></td> <td data-bbox="1207 459 1606 660">Nelly CHAIN Didier DAUPHIN Benjamin DELEGLISE Gilbert NATURALE</td> <td data-bbox="1606 459 2027 660">François ROVASIO Fabrice BAUDRAY Patrice FONTAINE Jean DIDIER</td> </tr> <tr> <td data-bbox="842 660 1207 767"><b>Économie – TIC</b></td> <td data-bbox="1207 660 1606 767">Didier DAUPHIN Clara JOSSERAND</td> <td data-bbox="1606 660 2027 767">Fabrice BAUDRAY Fabrice BAUDRAY</td> </tr> <tr> <td data-bbox="842 767 1207 828"><b>Mobilité</b></td> <td data-bbox="1207 767 1606 828">Thomas TARAVEL</td> <td data-bbox="1606 767 2027 828">Patrice FONTAINE</td> </tr> <tr> <td data-bbox="842 828 1207 888"><b>Sentiers</b></td> <td data-bbox="1207 828 1606 888">Yoann NOVEL</td> <td data-bbox="1606 828 2027 888">Fabrice BAUDRAY</td> </tr> <tr> <td data-bbox="842 888 1207 995"><b>Travaux</b></td> <td data-bbox="1207 888 1606 995">Guy DIDIER Florian GIRARD</td> <td data-bbox="1606 888 2027 995">Fabrice BAUDRAY Jean DIDIER</td> </tr> <tr> <td data-bbox="842 995 1207 1056"><b>Urbanisme – PLUi HD</b></td> <td data-bbox="1207 995 1606 1056">Aurore ASSIER</td> <td data-bbox="1606 995 2027 1056">Philippe ROSSI</td> </tr> </tbody> </table>			Commissions	Représentants retirés	Nouveaux représentants		<b>Commerce</b>	Bruno RAMBAUD Mathias BOCHET	Jean DIDIER Patrice FONTAINE	<b>Communication</b>	Nelly CHAIN Didier DAUPHIN Benjamin DELEGLISE Gilbert NATURALE	François ROVASIO Fabrice BAUDRAY Patrice FONTAINE Jean DIDIER	<b>Économie – TIC</b>	Didier DAUPHIN Clara JOSSERAND	Fabrice BAUDRAY Fabrice BAUDRAY	<b>Mobilité</b>	Thomas TARAVEL	Patrice FONTAINE	<b>Sentiers</b>	Yoann NOVEL	Fabrice BAUDRAY	<b>Travaux</b>	Guy DIDIER Florian GIRARD	Fabrice BAUDRAY Jean DIDIER	<b>Urbanisme – PLUi HD</b>	Aurore ASSIER	Philippe ROSSI
Commissions	Représentants retirés	Nouveaux représentants																									
<b>Commerce</b>	Bruno RAMBAUD Mathias BOCHET	Jean DIDIER Patrice FONTAINE																									
<b>Communication</b>	Nelly CHAIN Didier DAUPHIN Benjamin DELEGLISE Gilbert NATURALE	François ROVASIO Fabrice BAUDRAY Patrice FONTAINE Jean DIDIER																									
<b>Économie – TIC</b>	Didier DAUPHIN Clara JOSSERAND	Fabrice BAUDRAY Fabrice BAUDRAY																									
<b>Mobilité</b>	Thomas TARAVEL	Patrice FONTAINE																									
<b>Sentiers</b>	Yoann NOVEL	Fabrice BAUDRAY																									
<b>Travaux</b>	Guy DIDIER Florian GIRARD	Fabrice BAUDRAY Jean DIDIER																									
<b>Urbanisme – PLUi HD</b>	Aurore ASSIER	Philippe ROSSI																									
26	<b>ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE</b>	SOREA – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Approbation <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- <i>PREND ACTE</i> des Rapports d’Observations Définitives de la CRC AURA relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la SEM SOREA et de ses filiales concernant les exercices 2013 à 2018.			<b>Unanimité</b> <b>Votants : 37</b>																					

27	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Détermination des critères de l'entretien professionnel</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) ;</li> <li>- <b>DIT</b> que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>
28	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Mise à jour des tableaux des emplois</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le tableau des emplois du personnel intercommunal tel que présenté et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;</li> <li>- <b>DIT</b> que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2022.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>
29	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique au Centre Nautique</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, d'un emploi permanent à temps complet 17h30 semaine d'agent d'accueil et d'entretien grade d'adjoint technique au Centre Nautique ;</li> <li>▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet 31h30 semaine d'agent d'accueil et d'entretien grade d'adjoint technique ;</li> </ul> </li> <li>- <b>PRECISE</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ que le tableau des emplois de la collectivité est modifié comme indiqué ci-dessus ;</li> <li>▪ que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>
30	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacement des agents titulaires temporairement indisponibles</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;</li> <li>- <b>CHARGE</b> Monsieur le Président à déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent. La rémunération peut tenir compte : des résultats professionnels de l'agent et des résultats collectifs du service ;</li> <li>- <b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>

31	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>Recrutement de maitres-nageurs saisonniers au Centre Nautique – Année 2022</b>  <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE DE RECRUTER :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 maître-nageur sauveteur saisonnier à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2022,</li> <li>▪ 3 maîtres-nageurs sauveteurs saisonniers à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022,</li> </ul> </li> </ul> <p style="margin-left: 20px;">Ces agents seront rémunérés en référence à la grille de rémunération des éducateurs des activités physiques et sportives entre l'indice brut 372 (1<sup>er</sup> échelon) et l'indice brut 415 (5<sup>ème</sup> échelon) selon l'expérience ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CHARGE</b> Monsieur le Président de procéder au recrutement de ces agents et l'<b>AUTORISE</b> à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés ;</li> <li>- <b>PRECISE</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 37</b>
32	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>Recrutement de personnel temporaire pour l'été 2022</b>  <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE DE RECRUTER :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 agents d'entretien contractuels horaires, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2022 au Centre Nautique, rémunérés en référence à la grille de rémunération des adjoints techniques à l'indice brut 371 (1<sup>er</sup> échelon) ;</li> <li>▪ 1 adjoint administratif contractuel horaire d'une durée d'un mois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2022, rétribué en référence à la grille de rémunération des adjoints administratifs à l'indice brut 371 (1<sup>er</sup> échelon) affecté au Secrétariat Général et au service Comptabilité/Finances ;</li> <li>▪ 1 adjoint d'animation contractuel horaire d'une durée d'un mois entre le 1<sup>5</sup> juillet et le 15 août 2022 pour Maurienne TV, rétribué en référence à la grille de rémunération des adjoints d'animation à l'indice brut 371 (1<sup>er</sup> échelon) ;</li> <li>▪ 2 animateurs contractuels horaire pour une durée de deux mois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2022 pour l'animation « Le Patio des Arts » et rémunérés en référence à la grille de rémunération des adjoints d'animation à l'indice brut 371 (1<sup>er</sup> échelon) ;</li> </ul> </li> <li>- <b>CHARGE</b> Monsieur le Président de procéder au recrutement de ces agents en fonction des besoins des services et l'<b>AUTORISE</b> à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés.</li> <li>- <b>PRECISE</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 37</b>

33	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>	<b>Marché Public de Services – Entretien des sentiers</b>  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le lancement d'une procédure de Consultation sur Appel d'Offres ouvert en vue de la passation de marchés de services pour l'entretien des sentiers ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;</li> <li>- <b>ACCEPTÉ</b> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer toutes les pièces de l'accord-cadre, des bons de commande et de leurs avenants éventuels à intervenir au nom de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour l'entretien des sentiers.</li> <li>- <b>DESIGNE</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mr José VARESANO, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;</li> <li>▶ Mr Pascal JAMEN, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;</li> <li>▶ Mr Daniel DA COSTA, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;</li> <li>▶ Mme Sophie VERNEY, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;</li> <li>▶ Mr Yves DURBET, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;</li> <li>▶ Mr Fabrice BAUDRAY, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.</li> </ul> </li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 37</b>
34	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>	<b>Marché Public de Services – Entretien des Espaces Verts</b>  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le lancement d'une procédure de Consultation sur Appel d'Offres ouvert en vue de la passation de marchés de services pour l'entretien des espaces verts ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes ;</li> <li>- <b>ACCEPTÉ</b> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement ;</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 37</b>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer toutes les pièces de l'accord-cadre, des bons de commande et de leurs avenants éventuels à intervenir au nom de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour l'entretien des espaces verts.</li> </ul>	
35	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>	<p>Marché Public de Fournitures – Achat de véhicules</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché pour l'achat de véhicules ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes ;</li> <li>- <b>ACCEPTÉ</b> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>
36	<b>ÉCONOMIE – TIC</b>	<p>Vente de terrain sur la commune de Saint-Julien-Montdenis à la société SCI MOD</p> <p><i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCIDE</b> de vendre à la SCI MOD, représentée par Messieurs Mickaël DIDIER et Olivier GOUDARD, la plateforme n° 3 ;</li> <li>- <b>DIT</b> que le prix est fixé à 30 €/m<sup>2</sup> HT ce qui représente pour 6588 m<sup>2</sup> de surfaces planes, un prix global de 197 640 € HT soit 237 168 € TTC ;</li> <li>- <b>PRÉCISE</b> que la régularisation par acte notarié en l'étude de Maître HIRTH, Notaire à Saint-Michel-de-Maurienne, sera à la charge de l'acquéreur, ainsi que les éventuels frais de géomètre ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président, à signer la promesse de vente ;</li> <li>- <b>DONNE</b> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 36 (Monsieur Jean DIDIER ne pouvant prendre part au vote)</p>
37	<b>ÉCONOMIE - TIC</b>	<p>Vente du bâtiment BIOCOOP à la SCI GABAR</p> <p><i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCIDE</b> de vendre à la Société SCI GABAR, représentée par Madame Pauline BILLAT et Monsieur Romain RATEL, le bâtiment de 574 m<sup>2</sup> situé à Saint-Jean-de-Maurienne, ainsi que son terrain d'assiette situé sur les parcelles AX 289 et AX 203 pour partie. L'emprise de la bande d'accès, d'environ 200 m<sup>2</sup>, restant à déterminer ; la surface totale du terrain objet de la vente étant d'environ 1988 m<sup>2</sup>. L'emprise exacte sera déterminée par un géomètre expert dans le cadre d'un découpage parcellaire qui sera réalisé après les travaux liés au chantier Lyon Turin Ferroviaire ;</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIT que le prix est fixé à un prix global de 450 000 € HT (Quatre cent cinquante mille euros Hors Taxes) soit 540 000 € TTC (cinq cent quarante mille euros toutes taxes comprises) ;</li> <li>- PRECISE que la régularisation par acte notarié sera effectuée en l'étude de Maître Maud Lathuile, Notaire à Saint-Jean-de-Maurienne, et que les frais y afférents seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- PRECISE que les charges de géomètre concernant liées au découpage parcellaire seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- DONNE à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir.</li> </ul>	
38	COMMERCE	<p>Aide aux commerces – Espace Coiffure</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- APPROUVE le dossier présenté dans le cadre de la convention signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques pour le soutien à l'économie ;</li> <li>- AUTORISE le Président à signer la convention attributive de subvention pour ce projet.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 36</b>  <b>(Madame Nadine CECILLE ne prend pas part au vote)</b></p>
39	COMMERCE	<p>Casier e-commerce : Demande de subventions dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et dans le cadre des CTS (Contrats Territoriaux de Savoie)</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- APPROUVE ce projet ainsi que son coût prévisionnel pour un montant de 72 780 € HT ;</li> <li>- APPROUVE le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, la Banque des Territoires et du Département de la Savoie ;</li> <li>- DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022 une subvention de 15 000 € pour la réalisation de cette opération ;</li> <li>- DEMANDE au Département de la Savoie une subvention de 23 224 € pour la réalisation de cette opération ;</li> <li>- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ;</li> <li>- AUTORISE Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 37</b></p>

40	<b>URBANISME</b>	<p>Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hermillon – Mise à disposition au public</p> <p><i>Rapporteur Sophie VERNEY</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> les modalités pour la consultation du dossier de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de Hermillon sur la commune de La Tour-en-Maurienne ;</li> <li>- <b>DIT</b> que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la 3CMA, en mairie de La Tour-en-Maurienne et d'une publication dans un journal départemental.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>
41	<b>URBANISME</b>	<p>Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pancrace – Mise à disposition au public</p> <p><i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> les modalités pour la consultation du dossier de modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pancrace ;</li> <li>- <b>DIT</b> que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la 3CMA, en mairie de Saint-Pancrace et d'une publication dans un journal départemental.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>
42	<b>URBANISME</b>	<p>Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jarrier – Mise à disposition au public</p> <p><i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> les modalités pour la consultation du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Jarrier ;</li> <li>- <b>DIT</b> que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la 3CMA, en mairie de Jarrier, et d'une publication dans un journal départemental.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>
43	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Prolongation d'un contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences au service de l'Eau</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> de prolonger dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences affecté au service de l'Eau le contrat dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste d'agent technique Eau potable au service Eau potable pour assurer les tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Exploitation technique et maintenance des réseaux d'eau potable sur le territoire régie,</li> <li>– Exploitation des réseaux d'eau potable sur l'ensemble du territoire régie et DSP,</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 37</p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer et suivre les commandes pour les consommables, les prestations de services et les travaux,</li> <li>- Aider à la définition des programmations de travaux,</li> <li>- Représenter la collectivité et le service de l'Eau potable auprès des divers interlocuteurs liés à la Communauté de Communes : collectivités, associations, prestataires, l'ensemble des abonnés de l'Eau potable du service.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation du contrat d'une durée de 9 mois,</li> <li>• Durée hebdomadaire de travail : 35 heures,</li> <li>• Rémunération : 127,20 % du SMIC ainsi qu'une prime de fonction d'un montant de 422,88 €.</li> </ul> <p>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.</p>	
--	--	--	--	--

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 04 mars 2022

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA